

DÉLIBÉRATION n°2021-12
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 16 juin 2021

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration
du 10 mars 2021

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'IEP de Rennes, en particulier l'article 23-1 du règlement intérieur tel qu'adopté par la délibération 2019-09 du 11 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique

Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes du 10 mars 2021 est adopté.

Membres en exercice : 29 membres
Membres présents ou représentés : membres

Votes : Refus de participer au vote :
Abstention :
Contre :
Pour : 23

Délibération : adoptée. refusée.

Le 16 juin 2020

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

Compte-rendu du conseil d'administration du 10 mars 2021 (7 pages)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :



SciencesPo
Rennes

Conseil d'administration en formation plénière Séance du 10 mars 2021

Présents

- (1) M. Yann Lejolviet, Président du Conseil d'administration
- (2) M. Vincent Denby-Wilkes
- (3) Mme Marie-Laure Collet
- (4) M. Vincent Valentin (présent en début de séance)
- (5) M. Thibault Tellier
- (6) Mme Claire Toupin-Guyot
- (7) M. Gil Desmoulin
- (8) Mme Marta Iglesias
- (9) Mme Aurélie Jehanno
- (10) M. Briac Favé
- (11) Mme Blanche Gaud
- (12) M. Baptiste Guesdon
- (13) Mme Blandine Le Parc
- (14) M. Dimitri Guezel
- (15) Mme Sarah Levy
- (16) M. Vincent Oursel
- (17) Mme Camille Saudrais

Représentés

- (18) M. David Alis
- (19) Mme Nathalie Colin
- (20) Mme Caroline Biard

Membres ayant voix consultative

M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP

Mme Isabelle Pellerin, Rennes Métropole

M. Patrice Le Guesdron, représentant Abdellatif Meraoui, Directeur de l'INSA

Mme Léa Levasseur, Association des Anciens

Invités

- (21) Mme Céline Bonnetier
- (22) M. Guillaume Julien
- (23) Mme Cyrielle Leclerc
- (24) M. Cyril Rams
- (25) M. Didier Jarnigon
- (26) M. Sébastien Chable
- (27) Arnaud Devillez, représentant du recteur

M. Lejolviet, Président du Conseil d'administration, donne lecture des différentes procurations.

M. Louis Schweitzer	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolviet
M. Patrick Gérard	Donne pouvoir à :	M. Gil Desmoulin
M. Marcel Rogemont	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolviet
M. Vincent Valentin	Donne pouvoir à :	Mme Marta Iglesias
M. Romain Pasquier	Donne pouvoir à :	M. Thibault Tellier
M. Arnaud Stimec	Donne pouvoir à :	M. Thibault Tellier
M. Alan Hervé	Donne pouvoir à :	Mme Marta Iglesias

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 février 2021

Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances

- Compte financier 2020

Un document est partagé en séance.

M. Rams rappelle que plusieurs documents ont été envoyés en préalable aux membres du Conseil d'administration, dont le rapport de l'ordonnateur et celui de l'agent comptable. La présentation de ce jour sera donc synthétique et s'attachera aux grandes tendances de l'année 2020.

Mme Bonnetier souligne que pour l'année N, le vote du compte financier doit réglementairement intervenir avant le 15 mars de l'année suivante. Ce vote marque la clôture de l'ensemble des travaux d'une année budgétaire. Cet exercice d'arrêté des comptes permet de revenir collectivement sur l'ensemble des actes budgétaires effectués depuis la présentation du budget initial, en décembre 2019 en l'occurrence. Mme Bonnetier en profite pour remercier les équipes et l'agence comptable pour le travail accompli.

M. Rams aborde, en premier lieu, le solde budgétaire et le résultat comptable 2020. Depuis la réforme GBCP de 2016, deux visions coexistent : l'habituel résultat comptable patrimonial et, désormais, un résultat budgétaire baptisé « solde budgétaire » (entrées et sorties de trésorerie). Ces deux visions se complètent et chacune possède son périmètre propre pour comptabiliser les opérations.

Mme Bonnetier se propose de présenter le solde budgétaire. A la fin 2020, un excédent budgétaire de 225 000 euros est constaté. Le premier tableau sur ce thème correspond aux autorisations budgétaires en dépenses, mentionnant la comparaison avec le compte financier de l'année précédente et avec le dernier budget voté. Au total, l'atterrissage des engagements s'élève à 3,717 millions d'euros, pour 3,897 millions d'euros de décaissements se répartissant comme suit : 49 % de dépenses de personnel, 45 % de dépenses de fonctionnement, 6 % d'investissements. Il est à noter que la masse de personnel ne correspond qu'à une partie des effectifs, puisqu'une partie de ce poste est assumée par l'Etat. Par rapport au budget rectificatif, le taux d'exécution est de 92 % pour la masse de personnel, de 83 % sur la masse de fonctionnement et de 74 % pour la masse d'investissement. Mme Bonnetier souligne les fortes particularités de l'année 2020 eu égard aux prévisions, qui se sont avérées très complexes à établir.

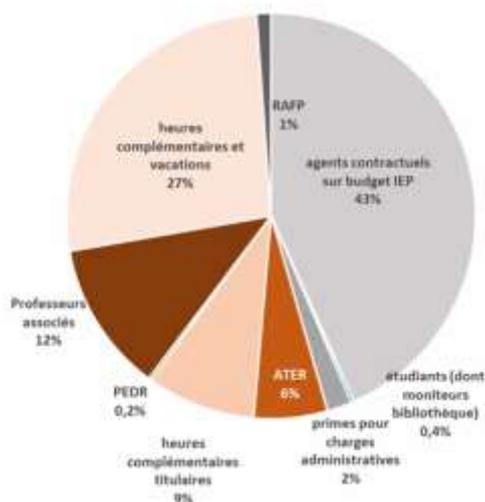
Mme Bonnetier présente ensuite le tableau des autorisations budgétaires en recettes. Il est à noter que la subvention pour charge de service public est en augmentation par rapport à l'année précédente, en lien avec l'intégration de la rémunération des professeurs associés. Par ailleurs, la fiscalité affectée correspond à la CVEC. Les autres ressources relèvent de financements propres issus des activités de l'IEP.

M. Rams en vient au résultat comptable, qui rattache les charges et les produits à l'exercice. Pour 2020, ce résultat est positif et atteint 88 000 euros, soit un montant très proche du résultat de 2019 (89 000 euros). Ainsi, ce bénéfice représente 2,3 % du chiffre d'affaires.

En deuxième lieu, M. Rams se propose d'aborder les dépenses et recettes de fonctionnement de l'année 2020. Les dépenses de personnel s'élèvent à 1,79 million d'euros, soit une baisse de 2,8 % par rapport à 2019. Elles représentent 49 % des charges de fonctionnement de l'établissement et 48 % des produits encaissables. Il est à noter que le ratio de la masse salariale sur les produits encaissables est relativement constant sur les dernières années, ce qui est positif. Le document comporte un tableau des effectifs attestant la présence de 38,9 ETPT pour le personnel enseignant et de 41,5 ETPT pour le personnel non enseignant au sein de l'établissement en 2020.

Mme Bonnetier présente ensuite le tableau des emplois, qui se recentre sur le périmètre propre de l'IEP. L'Etat prend en charge la masse salariale des personnels enseignants et non enseignants titulaires. L'IEP assume quant à lui les personnels non enseignants contractuels, soit 17 ETPT en 2020 pour ce qui concerne le plafond d'emploi et 10,47 ETPT hors plafond. Un diagramme permet de présenter la répartition de ces dépenses :

Répartition des dépenses de personnel en 2020



M. Diaz souligne que le nombre d'enseignants fonctionnaires par rapport au nombre d'étudiant est largement inférieur à la moyenne au sein de l'IEP de Rennes (30 étudiants pour un enseignant contre 15 étudiants pour un enseignant en moyenne nationale). L'objectif est donc de renforcer le nombre d'emplois statutaires à l'avenir. En tout état de cause, ce phénomène explique le recours important à des vacataires et le volume élevé d'heures complémentaires figurant dans le présent tableau.

M. Rams précise que les dépenses hors masse salariale sont stables en 2020. Les dépenses de fournitures et de documentation s'élèvent à 150 000 euros environ. Les dépenses de fonctionnement liées au patrimoine sont également relativement constantes, à l'exception de quelques postes affectés par la crise sanitaire (baisse des dépenses de location notamment, en lien avec l'absence de concours commun de première année). L'effet de la crise sanitaire est logiquement plus important sur le poste des déplacements et missions, la plupart des colloques ayant été annulés. Cet effet est estimé à hauteur de 140 000 euros d'économies environ.

En matière de fonctionnement, 50 % des recettes sont liées à des subventions, dont 78 % proviennent du Ministère, le reste étant issu de la Région, du Département, de l'Europe, etc. Les autres types de ressources sont les droits d'inscription (-200 000 euros en 2020), la formation continue, la CVEC (68 000 euros), les missions de coordination du réseau des IEP, etc.

M. Rams se propose, en troisième lieu, de présenter les grands équilibres du compte financier. Comme annoncé précédemment, le résultat est bénéficiaire à hauteur de 88 000 euros. Il contribue à mesurer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement, soit la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. En 2020, la CAF a atteint 245 000 euros et a permis de financer 92 % des investissements (266 000 euros au total, soit un montant en forte progression par rapport à 2019). Il convient également de mentionner un apport au fonds de roulement de 6 000 euros. Eu égard aux investissements, M. Rams précise que le taux de vétusté du parc de l'IEP est de 85 %, ce qui signifie que les matériels sont vieillissants et devront être renouvelés prochainement.

M. Diaz précise que le plan d'investissement envisagé pour 2020 était beaucoup plus ambitieux (près de 500 000 euros) et devait même être partiellement financé en puisant dans les réserves de l'IEP. La crise sanitaire n'a pas permis de réaliser tous les investissements souhaités et M. Diaz tient à souligner que l'objectif n'était pas d'alimenter encore le fonds de roulement.

Mme Bonnetier confirme qu'avant la crise sanitaire, le plan pluriannuel d'investissements était ambitieux. Même s'il n'a pas pu être déployé en totalité, le niveau d'investissement de 2020 est appréciable puisqu'il atteint malgré tout 222 000 euros. Il concerne largement le matériel informatique, notamment pour répondre aux besoins nouveaux du travail à distance. Par ailleurs, la maintenance des bâtiments et le matériel de captation de Caen constituent une bonne part du reste des investissements.

M. Rams relève que le niveau de fonds de roulement s'élève à 279 jours à fin 2020. En synthèse, il souligne que le résultat financier est légèrement bénéficiaire (88 000 euros), ce qui est positif. Les impacts conjoncturels sur le résultat ont été décrits précédemment et la CAF finance 92 % des investissements. Le fonds de roulement et la trésorerie demeurent stables. Il salue le renforcement de la qualité comptable, avec la mise en place d'une cartographie des risques. En outre, malgré les changements de personnel, l'équipe a travaillé en bonne harmonie. Enfin, il présente les deux derniers tableaux de synthèse sur le compte financier 2020, qui reprennent les données présentées au cours de son exposé.

M. Rams s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Diaz tient à remercier Monsieur Rams et ses équipes pour leur accompagnement en cette année très spéciale, marquée par des changements de personnel et la crise sanitaire. Par ailleurs, il tient à souligner que malgré ce contexte sanitaire très

complexe, l'IEP est parvenu à maintenir une dynamique de recettes positive. Il s'agit d'un objectif essentiel. Enfin, eu égard aux réserves relativement importantes de l'établissement, l'ambition demeure de mettre en œuvre un plan d'investissements pluriannuel d'ampleur (rénovation thermique et modernisation des bâtiments notamment).

M. Donz observe que les dépenses de matériel informatique sont relativement importantes, année après année, alors même que le constat est celui d'un parc vieillissant. Par ailleurs, le niveau de recettes en formation continue lui paraît très élevé pour l'année 2020, alors que nombre de stages ont été annulés.

M. Diaz explique que la formation continue intègre les formations en alternance. Or en 2020, contre toute attente, la totalité des étudiants candidats à l'alternance ont trouvé un employeur (68 étudiants), expliquant ce niveau de recette. Le recrutement d'une personne chargée des partenariats dans le domaine de l'alternance en 2019 semble porter ses fruits. Concernant le parc informatique, le vieillissement concerne surtout les ordinateurs fixes. Les investissements portent avant tout sur les ordinateurs portables et le matériel de visioconférence. Avec l'arrivée de nouveaux usages, les matériels fixes posent question, car il apparaît que la salle multimédia de l'IEP est peu utilisée.

Mme Bonnetier ajoute que les dépenses informatiques sont liées aux investissements en PC portables, mais également en logiciels de travail à distance. En effet, le bouleversement des usages se traduit nécessairement par un bouleversement des outils.

M. Jarnigon juge qu'il est difficile de positionner l'année 2020 dans la trajectoire financière et budgétaire de l'établissement, tant elle a été particulière. Il conviendra donc de se montrer prudent sur les comparaisons et interprétations, et de prendre cette dimension en compte également pour l'année 2021. Cependant, les agrégats financiers (résultat et CAF) sont satisfaisants eu égard à ce contexte. Il est à noter qu'une CAF positive donne des marges de manœuvre à l'établissement, d'autant plus au vu du niveau du fonds de roulement. Il note, par ailleurs, que les taux d'exécution sont un peu faibles, notamment en matière de dépenses de personnel, et identifie une piste d'amélioration à cet égard. En outre, il préconise d'instaurer un suivi des opérations pluriannuelles et des recettes fléchées pour l'avenir, notamment au vu de l'arrivée des crédits du plan de relance. Enfin, M. Jarnigon se réjouit des améliorations apportées en matière de contrôle interne budgétaire. Ces dernières sont à même de renforcer la qualité de la prévision budgétaire.

M. Lejolivet remercie Monsieur Rams et Madame Bonnetier pour la qualité et la clarté de leurs présentations. Il rejoint, en outre, les préventions de Monsieur Jarnigon sur la difficulté de comparer et d'analyser les résultats de 2020 et de 2021. Enfin, il remercie l'ensemble des équipes pour leur engagement et leur professionnalisme, qui se traduisent aussi par ces résultats financiers positifs.

M. Denby-Wilkes s'interroge sur l'évolution de la structure des dépenses de fonctionnement, hors frais de personnel. Il se demande quels impacts structurels ces modifications auront sur l'avenir.

M. Diaz répond que les nouvelles dépenses de fonctionnement sont liées au numérique et aux logiciels. Cette évolution aura un impact structurel sur l'intervention à distance des professionnels et des enseignants, ces modalités étant appelées à se pérenniser dans une certaine mesure à l'avenir.

Mme Bonnetier souligne qu'une modification est intervenue sur les tableaux budgétaires par rapport aux exemplaires transmis lors de l'envoi du 26 février. Quelques coquilles ont été rectifiées, qui n'ont pas d'incidence sur la délibération, ni sur les soldes budgétaires.

Les corrections sont commentées en séance.

M. Lejolivet propose de passer au vote.

La délibération n° 2021-07 est projetée en séance.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021-07.

- Dispositif de maîtrise des risques

Mme Bonnetier précise que l'exigence réglementaire est de plus en plus forte en matière de contrôle interne. Ainsi, depuis le décret du 7 novembre 2012 et l'arrêté du 17 décembre 2015, la mise en place d'un contrôle interne comptable et financier est devenue obligatoire. Deux objectifs en découlent : un objectif de qualité comptable et un objectif de soutenabilité, en lien avec l'amélioration de la qualité de la prévision. Cette responsabilité est désormais partagée par tous les acteurs de la chaîne financière, ce qui suppose la mise en œuvre d'une bonne coopération. Dans l'objectif de tendre vers un établissement à responsabilité et compétences élargies, il est important de répondre aux standards les plus exigeants en la matière. Un premier dispositif de maîtrise des risques a été présenté au Conseil d'administration en 2020, visant à cartographier les processus, identifier les risques, et établir un plan d'action. En 2021, il est possible d'y ajouter l'examen du bilan de l'année écoulée, dans un esprit d'amélioration continue.

Mme Bonnetier souligne qu'un cabinet extérieur a établi un diagnostic sur le niveau de sécurité des processus financiers et comptables de l'IEP, afin de mesurer l'écart à la cible et de déterminer les actions à mettre en place pour atteindre ladite cible. Le processus des rémunérations est un pan important du diagnostic et de la réflexion. Les outils de pilotage de la masse salariale ont évolué et un nouveau logiciel de paye a été mis en place. Ainsi, le déploiement du nouveau SIRH Win-Paie+RH constitue le projet de l'année 2021.

M. Diaz souligne l'importance de la démarche pour l'IEP et ses perspectives d'évolution futures.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif de maîtrise des risques.

3. Vie de l'établissement

- Rapport d'activité 2020

M. Diaz indique que désormais, le rapport d'activité sera systématiquement présenté au Conseil d'administration à la suite du compte financier. Le document a été envoyé aux administrateurs en amont de la séance.

M. Chable se propose de présenter très synthétiquement le rapport d'activité 2020. Il précise qu'il va passer en revue les actions menées à bien au sein des divers axes du projet stratégique 2020-2025. En premier lieu, il convient de souligner combien le contexte sanitaire a lourdement impacté les actions en 2020. Plusieurs d'entre elles découlent directement de ce contexte : création d'un campus numérique du réseau des Sciences Po, réactivation du fonds d'urgence étudiant, mise en place des tuteurs solidaires (étudiants de 3^e et 4^e année) pour guider les nouveaux arrivants, gestion concertée de la situation sanitaire à Rennes et mise en place d'ambassadeurs de prévention du COVID-19.

En deuxième lieu, en matière de coopération, le concours commun a rejoint la plateforme Parcours Sup et il convient de mentionner les nouveaux projets en commun avec les établissements rennais tels que la bourse de mobilité des personnels. Une nouvelle convention a également été signée avec les Champs libres, ainsi que de nouveaux partenariats internationaux avec des universités. Enfin, la charte Erasmus a été reconduite et un partenariat avec Klaxoon a été conclu.

En troisième lieu, au sein de l'axe visant une recherche d'excellence, un projet scientifique a été élaboré pour Sciences Po Rennes et l'année s'est avérée très active pour la chaire TMAP. En outre, l'année a été marquée par la participation à la chaire Normandie pour la paix et à la chaire Jean Monnet. Il convient enfin de mentionner les partenariats dans le domaine de la cybersécurité, le recrutement de cinq nouvelles collègues et de nombreuses publications par les chercheurs de l'IEP.

Le quatrième axe, dédié à la transformation pédagogique, a vu le déploiement de plusieurs initiatives : réforme des temps pédagogiques, réforme du Grand oral (définition de six thématiques et organisation de conférences préparatoires), approche compétences pour valider un double diplôme (Sciences Po-M2), nouveaux outils pédagogiques, délocalisation de cours dans les tiers lieux de la ville de Caen, parcours « générations futures », nouveau grade-master « management de projets en énergies renouvelables », développement de l'alternance, etc.

En cinquième lieu, la vie étudiante est un axe fort du projet d'établissement. A ce titre, il est intéressant d'évoquer la construction du premier budget participatif étudiant ainsi que les actions au service du bien-être étudiant telles que le recrutement d'une psychologue ou le processus de dématérialisation et de simplification de certaines procédures. Une charte et des licences de visioconférence pour les associations ont également été adoptées. Enfin, le processus de transformation de la bibliothèque Jacques Fauvet a été engagé en 2020 et se déroulera sur cinq ans.

Le sixième axe, relatif à la responsabilité sociale et sociétale de l'établissement, a été marqué par la nomination d'une responsable RSE chargée d'appuyer le Comité de Direction dans ce domaine. La mise en place du télétravail constitue également un fait marquant. Il convient en outre de citer l'accueil des promotions EachOne (personnes réfugiées), les formations à la fresque sur le climat, la rénovation bâtementaire et des dispositifs de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Enfin, au titre de l'animation et de la concertation autour de ce projet d'établissement, M. Chable cite le lancement d'une démarche autour de la raison d'être de Sciences Po Rennes, la dématérialisation, l'élaboration d'une stratégie de communication et l'amélioration des procédures internes.

M. Diaz souligne que toutes ces actions sont mises en œuvre en collaboration et en coopération avec de nombreux partenaires (collectivités, autres établissements secondaires et supérieurs, institutions culturelles, entreprises, etc.).

M. Lejolviet mesure, à travers ce rapport d'activité, combien l'établissement s'inscrit à la fois dans le temps présent, mais également dans le temps long. Il félicite tous les acteurs ayant contribué à l'élaboration du document.

4. Ressources humaines

- Forfait « mobilités durables »

M. Julien rappelle que la loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019 entend, entre autres, promouvoir les transports doux. Dans ce cadre, une indemnité annuelle a été créée, à hauteur de 200 euros, à destination de tous les personnels empruntant un mode de transport alternatif (vélo, covoiturage, etc.). Il est exclusif du forfait mobilité déjà existant, prévoyant le remboursement par l'employeur de la moitié des abonnements aux transports en commun. Les personnels auront donc désormais le choix entre les deux forfaits.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le forfait « mobilités durables ».

5. Formation continue

- Maquette VAE grade Master Management des Organisations et des Projets

M. Desmoulin indique qu'il s'agit de présenter le premier parcours accessible à la VAE, soit le Master Management des Organisations et des Projets (MOP). Le candidat devra consulter et renseigner les deux documents que sont la procédure de VAE et la maquette du diplôme. Ces documents figurent dans la délibération transmise au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la maquette VAE grade Master Management des Organisations et des Projets.

- Tarifs des formations professionnelles : mise à jour de la formation Master 2 « Europe & Affaires Mondiales »

M. Diaz indique que l'Université de Rennes 1 accrédite une mention Sciences politiques, dans le cadre de laquelle l'IEP de Rennes porte un parcours « Europe et Affaires Mondiales ». Une convention régit le fonctionnement de ce partenariat et l'avenant concernant les tarifs des formations professionnelles ayant été signé, il est désormais possible de soumettre la délibération des tarifs 2021-2022 au Conseil d'administration. Cet avenant porte notamment sur le fait que les étudiants boursiers et inscrits à titre principal à l'IEP sont automatiquement boursiers dans le parcours « Europe et Affaires Mondiales ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise à jour des tarifs des formations professionnelles pour la formation Master 2 « Europe & Affaires Mondiales ».

1. Information de la Direction

- Dispositif de lutte contre les agissements sexistes et les agressions sexuelles

M. Diaz annonce que l'inspection commanditée par le Ministère de l'enseignement supérieur dans le contexte du débat sur les agressions sexuelles au sein des IEP aura lieu les 1^{er} et 2 avril à Sciences Po Rennes. Les inspecteurs rencontreront divers acteurs de l'établissement concernés par cette thématique et, au cours de leur deuxième journée de présence, accueilleront les paroles libres de toute personne souhaitant s'exprimer. Il est à noter qu'une inspection hygiène et sécurité est également prévue les 29 et 30 mars.

- Concours d'admission 2021 – Plan B

M. Diaz indique que les sept IEP du réseau ont décidé de basculer sur le plan B concernant le concours d'admission en première année, qui ne pourra de nouveau pas avoir lieu en présentiel. Le plan B est fondé sur une étude qualitative des dossiers et des parcours académiques des candidats, associée à une épreuve de questions contemporaines à domicile (le 24 avril) et à une étude d'une meilleure copie de Terminale ou de 1^{ère} année.

M. Denby-Wilkes souhaite savoir si la gestion de la situation de l'IEP de Grenoble est strictement locale ou si elle fait l'objet de discussions au sein du réseau.

M. Diaz répond que depuis le début de la crise sanitaire, les discussions au sein du réseau des neuf IEP en région sont beaucoup plus régulières. La situation de Grenoble fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

M. Guesdon souhaite savoir si le format des examens partiels est déjà arrêté.

M. Diaz répond que pour le moment, les examens oraux et écrits sont maintenus en présentiel.

M. Tellier demande si le système TestWe sera conservé malgré tout.

M. Diaz le confirme, car ce système évite la manipulation des copies.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 16 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.